

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE  
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN  
Drôme-Ardèche**

Le 9 avril 2019 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Saint-Péray sous la présidence de Lionel BRARD Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames CHOVIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, MOURIER, ROGER D'ALBERT BANCEL, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BONNET, BRARD, BRET, CARDI, CHOVIN, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LARUE, PERTUSA, PRADELLE, PRELON, REVOL, SIEGEL, VALETTE, VALLON.

Pouvoirs : de Mme GENTIAL à Mme MOURIER, de M. BRUNET à M. PRADELLE, de M. LUNEL à M. CARDI,  
Date de convocation 29 mars 2019 - Nombre de délégués en exercice : 45 - Nombre de délégués présents : 27  
Nombre de pouvoirs : 3

---

**Objet : Contrat vert et bleu : demande de subvention pour les actions C0 C1 C3 portées par le syndicat mixte**

Considérant que par sa délibération n°15-17 du 15 septembre 2015, le syndicat mixte a décidé de porter le Contrat vert et bleu,

Considérant que par sa délibération numéro 15.08.564 du 16 octobre 2015, le Conseil Régional a décidé d'approuver le projet de Contrat Vert et Bleu entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Syndicat mixte du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche, et son financement par le Conseil Régional,

Considérant que ce Contrat contient un volet C « Animation / Communication » qui comporte notamment trois actions conduites par le Syndicat mixte du SCoT : l'action C0 intitulée « Définir et animer des actions d'amélioration du franchissement des obstacles linéaires », l'action C1 « Animer la mise en œuvre du Contrat vert et bleu » et l'action C3 « Définir et animer des actions d'amélioration des continuités écologiques et de la biodiversité de l'espace agricole »,

Considérant la délibération n°16-01 du 9 février 2016 par laquelle le syndicat a décidé du lancement de plusieurs actions dont C0C1C3,

Considérant que la tranche 2 des actions C0C1C3, débutée en janvier 2017, se termine fin mai 2019,

Considérant que des actions d'animation (instances de concertation et groupes de travail), de communication (autour du contrat, et sur le bilan final), ainsi que le pilotage de l'évaluation restent à conduire pour l'achèvement du contrat,

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

Il est proposé d'engager la tranche 3 des actions COC1C3 à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019, jusqu'au 31 janvier 2021, dont le plan de financement est établi comme suit :

Actions	Intitulé	Dépenses	Recettes		
			Syndicat Mixte du SCoT	Région AURA	FEDER
COC1C3	C0 « Définir et animer des actions d'amélioration du franchissement des obstacles linéaires », l'action C1 « Animer la mise en œuvre du Contrat vert et bleu » et l'action C3 « Définir et animer des actions d'amélioration des continuités écologiques et de la biodiversité de l'espace agricole »	237 065 €	47 413 €	130 386 €	59 266 €
	Taux de financement	100 %	20 %	55 %	25 %
				80%	

### LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré

Pour : 26 délégués dont 3 disposant d'un pouvoir et représentant 29 voix  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

### DECIDE,

- **De lancer les actions COC1C3 du contrat vert et bleu,**
- **D'approuver** le plan de financement des actions COC1C3 sur la période juin 2019-janvier 2021 tel que présenté ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Régional pour un montant de 130 386 € et du FEDER pour un montant de 59 266 €, la somme correspondant à 80% du coût total,
- **D'autoriser** le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

**Ainsi fait et délibéré le 9 avril 2019 et ont signé au registre tous les membres présents.**

**Lionel BRARD**

**Président**